



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 20 SEP. 1993
 Décision
 Decisione

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour 1993

Vu la proposition du DFAE du 30 août 1993
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. d'autoriser les versements suivants:
 - (a) Frs. 58 millions aux Ressources générales du Programme des Nations Unies pour le Développement;
 - (b) Frs. 5 millions au Fonds d'Equipement des Nations Unies;
 - (c) Frs. 300'000.- au Fonds des Volontaires des Nations Unies.

2. Les engagements susmentionnés se feront à charge du crédit de programme de 3,3 mia Frs. concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, selon l'AF du 4.10.1990. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Pour extrait conforme:

M. Müller

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Dodis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 30 août 1993

Au Conseil fédéral

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
pour 1993

I

Cette proposition recommande d'octroyer au PNUD pour 1993 les contributions générales suivantes:

- (a) Frs. 58 millions aux ressources centrales du Programme;
- (b) Frs. 5 millions au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU); et
- (c) Frs. 300'000.-- au Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

L'ensemble des contributions suisses aux organisations internationales a été revu à la suite de la croissance plus faible que prévue des fonds alloués à la coopération au développement et des conséquences financières de l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods. C'est pourquoi les contributions au PNUD et au FENU ont été légèrement réduites (de Frs. 60 à 58 mio. et de Frs. 5,4 à 5 mio., de 1992 à 1993). La place de la Suisse parmi les pays contribuant au PNUD ne s'en trouvera pas modifiée.

Le PNUD est, au plan mondial, la plus importante organisation internationale de coopération technique, octroyée sous forme de dons; à ce titre, il reste notre principal partenaire. Nous le soutenons depuis des années par des contributions annuelles importantes et prenons depuis longtemps une part active aux travaux de son Conseil d'administration. En tant qu'organe de financement, de programmation et de coordination de la coopération technique, le PNUD a toujours joué un rôle central au sein du Système des Nations Unies. Ses programmes et projets ont pour principal objectif de développer les ressources humaines et de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement, notamment des pays les plus pauvres. L'intervention du PNUD est souvent sollicitée dans des domaines où l'aide bilatérale l'est moins, par exemple pour l'analyse et formulation de politiques, la coordination des aides extérieures et la promotion de la coopération Sud-Sud.

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sert au PNUD de "guichet spécial" pour le financement de petites opérations complémentaires (infrastructures et équipements de base, investissements productifs de communautés locales, etc.), mais au fil des ans il a perdu en importance, de tels financements pouvant aussi être assurés directement par le PNUD. C'est pourquoi notre contribution diminuera graduellement ces prochaines années.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies permet au PNUD d'offrir aux pays en développement des coopérateurs à la fois très motivés, compétents et en plus bon marché. Plus de 70% des volontaires proviennent de pays en développement.

Confronté sans cesse à de nouvelles demandes et attentes, le PNUD a malheureusement connu ces dernières années une certaine stagnation de ses ressources financières, qui est due d'une part aux difficultés budgétaires que connaissent actuellement bon nombre de ses donateurs et d'autre part à l'émergence d'importants besoins nouveaux ou additionnels (environnement global, pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique, appuis au processus de démocratisation, migrations, opérations de maintien de la paix et aide en cas de catastrophe). Cette situation financière difficile est d'autant plus déplorable que, dans le cadre du processus courant d'ajustement du Système des Nations Unies, la majorité des pays participants souhaitent revaloriser le rôle du PNUD en tant qu'institution déterminante pour l'avenir des activités de développement du Système onusien.

II

1. Principales caractéristiques du PNUD

Conçu comme une sorte de "caisse centrale" de la coopération technique du Système des Nations Unies, le PNUD demeure - 28 ans après son établissement - un organe central pour le financement, la programmation et la coordination des activités opérationnelles du Système. Parmi ses principales caractéristiques figurent:

- ◆ sa vaste présence sur le terrain (réseau actuel de 124 bureaux extérieurs), son réservoir d'expériences et son savoir institutionnel ainsi que le rôle qu'assument ses représentants en tant que "Coordonnateurs résidents des Nations Unies";
- ◆ son approche trans- et multisectorielle, notamment grâce aux apports des Institutions spécialisées du Système;
- ◆ son plaidoyer en faveur d'un développement humain - concept développé dans ses Rapports annuels sur le développement humain et mis en pratique dans le cadre de ses programmes de pays;
- ◆ l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales ("ownership & empowerment") des pays récipiendaires et le passage progressif à l'exécution nationale des projets et programmes;
- ◆ le cadre qu'il offre pour un dialogue interactif et une participation équitable de tous les Etats participants.

Le financement du PNUD repose aujourd'hui essentiellement sur des contributions volontaires annuelles, annoncées à l'occasion des Conférences d'annonces annuelles des Nations Unies. Cette forme non contraignante de financement n'offre malheureusement pas la stabilité et prévisibilité financières nécessaires; elle devrait être révisée dans un proche avenir. Plus de 95 pour cent des ressources générales proviennent des pays de l'OCDE. Les pays en développement complètent ces ressources en couvrant environ la moitié des coûts totaux des projets par des contributions en personnel, locaux, équipement et fournitures diverses.

L'allocation des ressources entre pays bénéficiaires s'opère selon un ensemble de critères approuvé par le Conseil d'administration. Une très nette priorité est accordée aux pays les plus pauvres. Sur la base de crédits-cadre quinquennaux (chiffres indicatifs de planification) qui leur sont attribuées, les pays bénéficiaires préparent, en consultation avec le PNUD, des programmes de pays, qui sont soumis pour examen et approbation au Conseil d'administration.

En plus de ses ressources centrales, qui lui servent à financer les programmes de pays, le PNUD gère une série de fonds et de programmes spéciaux qui viennent compléter ses programmes réguliers. Les plus importants sont le Fond d'équipement (FENU), le Fonds de développement pour la femme (UNIFEM), les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Bureau pour la Région soudano-sahélienne (BNUS/UNSO).

2. Le PNUD en 1992/93 - bref aperçu sur ses ressources et activités

En 1992, le PNUD a pu mobiliser au total 1.5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 pour cent environ par rapport à l'année précédente (croissance essentiellement due à des contributions spéciales, destinées soit à des actions spécifiques, soit à des fonds fiduciaires). Pour l'année en cours, le PNUD anticipe une légère baisse de ses revenus, en particulier des contributions qui lui sont accordées au titre des ressources générales, de nombreux donateurs demeurant confrontés à des difficultés budgétaires importantes.

Les activités du PNUD en 1992/93 ont été marquées par la programmation et la planification par pays du 5ème cycle quinquennal (1992 - 96), désormais entamé. Pour mémoire, nous rappelons qu'une double concentration caractérise ce nouveau cycle: d'une part, plus de ressources (55% au lieu de 48% précédemment) sont réservées aux pays les moins avancés, d'autre part, six thèmes de concentration ont été arrêtés et délimitent les domaines d'intervention du PNUD. Les pays donateurs ont été invités à augmenter leurs contributions annuelles de 8 pour cent par an durant la période du cycle (ce qui, dans la situation actuelle, restera un voeu pieux).

En outre, l'année dernière:

- le PNUD a pris une part active au "processus de Rio", en aidant les pays en développement à préparer leur rapport national sur l'environnement et en ouvrant un nouveau Fonds d'affectation spéciale ("Capacités 21") pour le financement de la mise en oeuvre initiale des recommandations de l'Action 21;
- il a assumé de nombreuses activités d'urgence en matière d'assistance à la coordination dans des situations de conflits civils (Somalie, Libéria, ex-Yougoslavie) et de catastrophes naturelles (Turquie, Philippines);
- il a soutenu plusieurs processus de consolidation de la paix (El Salvador, Mozambique) et de démocratisation (p.ex. assistance électorale en Ethiopie et au Pérou).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a accordé en 1992/93 le statut d'Etat récipiendaire à 22 nouveaux pays, en majorité des pays qui se trouvent dans des processus complexes de transition politique et économique. La zone géographique d'intervention du PNUD s'est ainsi élargie pour comprendre aujourd'hui 174 pays et territoires.

En mai de cette année, le PNUD a publié son 4ème "Rapport mondial sur le développement humain" avec la participation des êtres humains à la vie politique et socio-économique comme thème central. Une fois encore, le rapport a nourri le débat international, notamment en esquissant cinq piliers d'un nouvel ordre mondial centré sur l'être humain, soit: la sécurité humaine, le développement viable, le partenariat entre Etat et marché, les systèmes de gestion nationale et globale, la coopération internationale. Dans la partie "statistiques" du rapport, l'indicateur de développement humain (IDH) livre de nombreuses informations sur différentes dimensions du développement humain dans le monde.

3. Appréciation du rôle du PNUD et évaluation de ses activités

Actuellement, le rôle du PNUD est en pleine évolution. Deux tendances positives se dessinent:

- a) Premièrement, le PNUD est en train de se transformer pour mieux adapter ses interventions et approches aux messages véhiculés dans ses Rapports sur le développement humain. En clair, cela signifie que son mandat original (développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles des pays en développement) demeure pleinement valable, mais qu'il porte sur un nombre de plus en plus limité d'axes prioritaires. Ainsi, une analyse de quelque 93 programmes de pays, approuvés l'an dernier, révèle que, dans 85% des cas, le développement humain constitue le cadre de référence explicite des activités visant trois priorités, à savoir: la réduction de la pauvreté, la "bonne gestion" du développement et la préservation de l'environnement. Les approches sont elles aussi en train d'évoluer vers des modalités d'assistance favorisant une plus grande participation des institutions locales ainsi que la recherche de

nouveaux partenariats, en vue de mieux préparer les agents nationaux - publics et privés - à l'exécution autonome de leurs programmes et projets de développement. Dès l'an prochain, les examens à mi-parcours des programmes du 5ème cycle seront l'occasion, pour le Conseil d'administration du PNUD, d'analyser les premiers résultats des réorientations précitées et d'en tirer les leçons, en vue d'améliorer les performances futures. Dans un esprit de critique constructive, la Suisse entend vouer une attention particulière aux examens de programmes de pays, dans lesquels la DDA possède des expériences propres.

- b) Deuxièmement, le rôle du PNUD, en tant qu'organe central du système de développement des Nations Unies, est remis en valeur à la lumière des processus de rationalisation et de restructuration actuellement en cours. Pour rendre l'action du système cohérente et intégrée, le PNUD est appelé à raviver, sur le terrain, un esprit d'équipe et à jouer un rôle de "facilitateur", pour précisément amener les divers acteurs du système à oeuvrer ensemble et en fonction d'une conception partagée du développement humain.

Enfin, il est important de relever encore que, par le biais d'études et de publications diverses (par exemple "Rethinking technical cooperation - reforms for capacity-building in Africa", E.J Berg, 1993), le PNUD intervient également au niveau du dialogue politique international, en enrichissant la réflexion sur de nouvelles formes de coopération au développement. Il participe ainsi activement à la recherche d'une meilleure efficacité et effectivité de la coopération internationale.

4. Participation de la Suisse

La Suisse a toujours attaché une grande importance au rôle particulier du PNUD. Elle l'appuie notamment pour la double complémentarité de ses actions:

- par rapport à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix de l'ONU,
- ainsi que par rapport aux prêts et aux programmes d'ajustement structurel des institutions financières internationales.

Si le PNUD est avant tout connu pour son vaste réseau de représentations sur le terrain, sa connaissance des spécificités locales et son respect des priorités nationales, nous le soutenons cependant aussi pour son plaidoyer en faveur d'une conception globale et à long terme des problèmes de développement humain, ses interventions transsectorielles en vue d'un renforcement durable des capacités des pays en développement. Certes, les performances du PNUD doivent encore être améliorées, et ses activités doivent se traduire en résultats mieux saisissables, plus tangibles. Actuellement, les processus de restructuration du système des Nations Unies et l'arrivée récente d'un nouvel administrateur à la tête du PNUD (M. J. Gus Speth a pris ses fonctions le 15 juillet dernier) constituent autant de défis que d'opportunités. C'est précisément à ce stade que la Suisse se doit de continuer à s'engager, avec la communauté toute entière, en faveur d'un renforcement du rôle du PNUD, par le maintien d'un appui financier stable et prévisible. Sur le plan international, il en va de la crédibilité de la Suisse à deux titres au moins, celui de la solidarité à l'égard des pays pauvres et celui d'une participation équitable au système de développement des Nations Unies en tant qu'effort collectif de tous les pays.

5. Contributions pour 1993

Vu ce qui précède, nous proposons d'octroyer au PNUD pour 1993 les contributions suivantes:

- Frs. 58 millions pour les ressources générales du PNUD,
- Frs. 5 millions pour le Fonds d'équipement (FENU), et
- Frs. 300'000.-- pour le Programme des volontaires (VNU).

III

L'Administration fédérale des finances et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc d'adopter la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Flavio Cotti

Annexe:

- Liste des principaux contributeurs en 1992 ("The year in review")

Extraits du protocole à

- DFAE - 6 ex. pour exécution
- DFF - 7 ex. pour information
- DFEP - 7 ex. (5 au SG et 2 à l'OFAEE) pour information
- Délégation des finances - 2 ex. pour information
- Commission des finances - 2 ex. pour information

Pour co-rapport à:

- DFEP
- DFF

Contributions suisses au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour 1993

Vu la proposition du DFAE du

● Vu les résultats de la procédure de co-rapport,

il est décidé

1. d'autoriser les versements suivants:
 - (a) Frs. 58 millions aux Ressources générales du Programme des Nations Unies pour le Développement;
 - (b) Frs. 5 millions au Fonds d'Equipement des Nations Unies;
 - (c) Frs. 300'000.- au Fonds des Volontaires des Nations Unies.

- 2. Les engagements susmentionnés se feront à charge du crédit de programme de 3,3 mia Frs. concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, selon l'AF du 4.10.1990. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Pour extrait conforme,

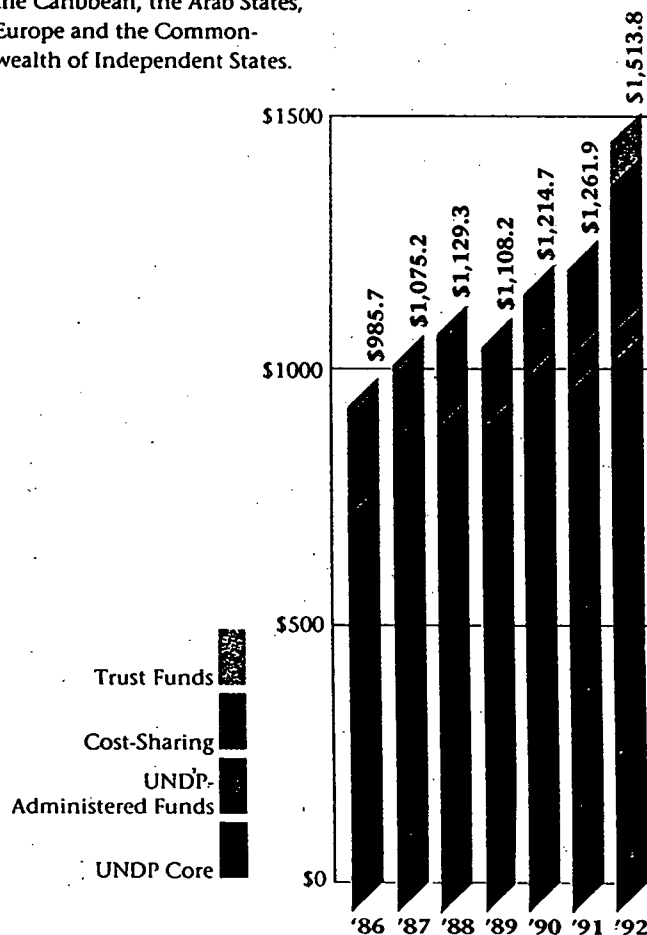
The Year in Review

In 1992, UNDP received over \$1.5 billion in contributions to its various funds and programmes. Expenditure for technical cooperation during the year was over \$1.4 billion, distributed among field programmes, programme planning and various sectoral support costs. Expenditures were also for management and coordination by 124 field offices and headquarters, as well as for support costs for 31 executing agencies. As in previous years, the largest regional share of spending was in Africa, followed by Asia and the Pacific, Latin America and the Caribbean, the Arab States, Europe and the Commonwealth of Independent States.

Nearly half of the total expenditure was invested in project personnel, 17 per cent was spent on subcontracts, 15 per cent for equipment, 11 per cent for training, and the remainder for miscellaneous costs such as operations and maintenance of equipment. A total of 972 new projects were approved during the year, bringing the total of ongoing projects to 5,736.

Major Contributors 1992

Country	(US\$ millions)
Sweden	122.9
United States	107.4
Japan	92.1
Netherlands	90.2
Denmark	89.6
Norway	89.3
Germany	84.3
Italy	64.7
France	60.6
United Kingdom	55.3
Canada	51.6
Switzerland	43.8



Finland	42.1
Belgium	20.6
Austria	12.2
Australia	11.9
Spain	9.6
India	3.9
China	2.9
Saudi Arabia	2.0
Cuba	1.8
New Zealand	1.7
Mexico	1.2
Indonesia	1.2
Republic of Korea	1.1
Sri Lanka	1.0
Thailand	1.0
Others	14.1
Subtotal	1,080.1
Contributions to UNDP-administered funds	55.5
Cost-sharing	293.8
Trust funds	84.4
Grand Total	\$1,513.8

Source:
Resources Mobilization Unit,
Bureau of External Relations
and Accounts Section,
Bureau for Finance and
Administration, UNDP